Utiliser de manière autonome Telepac

Organisée en partenariat avec CORAL Occitanie

Objectifs
Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC

Enjeux
La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Elle se fait exclusivement sur internet sur la plateforme TéléPAC. L'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie.

Contenu
Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
Présentation des nouveautés de la campagne 2022.
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
Les principales fonctionnalités du logiciel.
Les différentes étapes de la saisie :
- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

Modalité d'enseignement
présentiel

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 27/04/2022

Tarifs
Adhérent 112€
Non adhérent 112€
Non agricole 112€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Eligibles VIVEA, une contribution de 28 euros vous est demandé.

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac

Modalités d'accès : Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

27 avr 2022 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000	Céline Mendes, Civam Bio 34 Elodie Roger, Civam Bio 34

Partenaire(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _